# CONFÉDÉRATION NATIONALE.



## ASSEMBLÉE *DES DÉPUTÉS* DES SOIXANTE SECTIONS DE LA COMMUNE DE PARIS.



---

# PROCLAMATION.

Du Samedi 19 Juin 1790.

L'Aſſemblée des Députés des ſoixante Sections de la Commune de Paris, pour la Confédération-Nationale, ayant déterminé, conjointement avec MM. les Commiſſaires du Conſeil de Ville, les Travaux néceſſaires pour la Fête de la Confédération-Nationale du 14 Juillet ;

& désirant que tous les Entrepreneurs & Ouvriers de Paris, domiciliés, puissent participer à ces Travaux, a arrêté

Que tous lesdits Travaux seront divisés en soixante parties, à raison d'une pour chaque Section,

Que tous ceux des Entrepreneurs & Ouvriers, Maçons, Menuisiers, Charpentiers, Serruriers & Peintres qui voudront y concourir, iront se faire inscrire au Comité de leur Section, dans le délai de trois jours, pour que, leurs noms envoyés à l'Assemblée des Députés de la Confédération, il soit ensuite distribué à chacun d'eux, par les douze Commissaires nommés à cet effet, une quantité d'ouvrages proportionnée à leurs moyens;

A arrêté que les Ouvriers ne seront employés que sous les ordres & par le choix des Entrepreneurs;

Arrêté, en outre, que le présent sera imprimé & envoyé aux soixante Sections, avec prière de le faire connoître au plus

tôt aux différens Entrepreneurs de leurs Arrondiſſemens.

Fait & délibéré en l'Aſſemblée-Générale, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 19 Juin 1790.

Signé, *Charon*, Préſident; *Laſiſſe*, *Pons de Verdun*, *Du Sauſoir*, *Lemit*, Secrétaires.

---

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné & LOTTIN de S.-Germain, Imprimeurs-Libraires, rue S.-André-des-Arcs, 1790.